

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.43**

**APPROUVANT LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)**

**Préambule :**

La CCPS a décidé de se doter d'un règlement budgétaire et financier pour répondre à deux objectifs importants :

- définir un cadre normatif,
- développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire au sein de l'EPCI.

Il est rappelé que ce document vise :

- d'abord à fixer le cadre des finances de la Communauté de Communes, en rassemblant et en harmonisant des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes,
- à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer l'ingénierie financière déconcentrée.

Dans ce but, le règlement financier et budgétaire est et sera complété par des outils pratiques (guide, glossaire, fiches pratiques) qui seront accessibles au sein des services.

Il est enfin précisé que le règlement budgétaire et financier s'applique au budget général de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et à ses budgets annexes, chacun pour ce qui le concerne selon les instructions comptables en vigueur.

Le document est annexé à la présente délibération.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes du Pays Solesmois tel qu'annexé.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président,**  
  
**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.44**

**PORTANT TRANSFERT DE LA COMPETENCE « LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)**

**Préambule :**

Par délibération 2016.62 du 28 septembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence optionnelle « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » (GEMAPI) à la CCPS.

Afin de compléter les actions menées au titre de la compétence GEMAPI, le président propose que la CCPS prenne la compétence optionnelle « *lutte contre l'érosion des sols* » prévue à l'article L211-7-I-4° du code de l'environnement, selon lequel :

*« Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels qu'ils sont définis au deuxième alinéa de l'article L5111-1 du code général des collectivités territoriales [...] peuvent [...] mettre en œuvre les articles L151-36 à L151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :  
[...] 4° [...] la lutte contre l'érosion des sols [...] ».*

Le président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, les Conseils municipaux des communes membres doivent délibérer sur le transfert de compétences dans un délai de trois mois à compter de la notification. À défaut de délibération dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable.

*Vu le code de l'environnement, dont l'article L211-7 ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-17 ;*

*Vu l'article 12 des statuts de la Communauté de communes du Pays Solesmois actualisés et joints à la présente délibération ;*

*Considérant la nécessité de mener une politique de lutte contre l'érosion des sols à l'échelle intercommunale afin de compléter la compétence optionnelle « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,*

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :***

***- d'approuver le transfert de la compétence « lutte contre l'érosion des sols » des communes à la Communauté de communes du Pays Solesmois ;***

***- d'autoriser la modification statutaire suivante :***

***Article 12 – Rédaction actuelle :***



<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>	
TRANSPORT	Élaboration du plan de déplacements interurbains
COOPERATION DECENTRALISEE	Actions de coopération avec une Communauté de Communes de la région de Kayes au Mali
RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE (ART. L1425-1 CGCT)	Garantir l'accès au très haut Débit et à la fibre sur le territoire communautaire.
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement	Par anticipation <i>(Deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018).</i>

**Article 12 – Nouvelle rédaction :**

<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>	
TRANSPORT	Élaboration du plan de déplacements interurbains
COOPERATION DECENTRALISEE	Actions de coopération avec une Communauté de Communes de la région de Kayes au Mali
RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE (ART. L1425-1 CGCT)	Garantir l'accès au très haut Débit et à la fibre sur le territoire communautaire.
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement	Par anticipation <i>(Deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018).</i>
<b>Lutte contre l'érosion des sols prévue à l'article L.211-7, 4<sup>o</sup> du code de l'environnement</b>	<b>Afin de compléter la compétence GEMAPI</b>

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président,**

  
Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.45**

**APPROUVANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRESIS  
SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

**Préambule :**

La Communauté de communes du Pays Solesmois adhère au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis. Son comité syndical a adopté à l'unanimité une modification statutaire le 23 mars 2017.

La modification statutaire est la suivante :

- Écriture actuelle : « *Le Syndicat Mixte a la possibilité de réaliser des prestations de service par maîtrise d'ouvrage déléguée ou de convention de mandat pour le compte de ses groupements adhérents. Ces opérations devront présenter « un intérêt de Pays » dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, de l'urbanisme. À ce titre, le Syndicat Mixte assure plus particulièrement en matière d'habitat la maîtrise d'ouvrage déléguée au Programme d'Intérêt Général ainsi que celle du Département, de la Région ou des établissements membres dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et celle de l'observatoire de l'habitat.* »
- Proposition de nouvelle écriture : « *Le Syndicat Mixte a la possibilité de réaliser des prestations de service par maîtrise d'ouvrage déléguée ou de convention de mandat pour le compte de ses groupements adhérents. Ces opérations devront présenter « un intérêt de Pays » dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, de l'urbanisme, de la transition énergétique. À ce titre, le Syndicat Mixte assure plus particulièrement en matière d'habitat la maîtrise d'ouvrage déléguée au Programme d'Intérêt Général ainsi que celle du Département, de la Région ou des établissements membres dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et celle de l'observatoire de l'habitat. Le Syndicat Mixte peut se voir déléguer l'élaboration du Plan Climat Air Énergie par délibérations concordantes des EPCI membres.* »

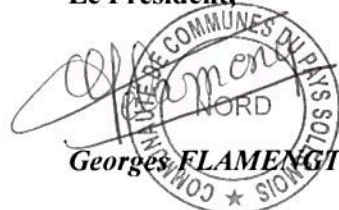
*Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis,*

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles qu'adoptées par le Comité Syndical du Pays du Cambrésis du 23 mars 2017.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESME**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.46**

**PRENANT ACTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS D'ECOVALOR POUR L'ANNEE 2016**

**Préambule :**

Conformément aux dispositions du décret n°2000-404, le rapport présenté concerne la compétence obligatoire « traitement des déchets des ménages et assimilés » du Syndicat ECOVALOR. La collecte des déchets est assurée par les collectivités adhérentes dans le cadre de leurs contrats. Les éléments relatifs à la collecte ne seront donc pas présentés.

*Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,*

*Vu le rapport d'activité 2016 d'ECOVALOR annexé à la présente délibération,*

***Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets d'ECOVALOR pour l'année 2016.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président**  
  
**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.47**

**PORTANT RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A ECOFOLIO**

**Préambule :**

Depuis 2008, une convention nous lie à l'organisme ECOFOLIO qui régit les relations administratives, techniques et financières entre nos deux structures concernant la collecte et le traitement des déchets de papier, la CCPS bénéficiant du dispositif de la « *responsabilité élargie du producteur* » pour les papiers.

Depuis 2011, ECOFOLIO a opté pour la dématérialisation de la signature de leur convention, procédure de contractualisation conforme aux articles 1369-4 à 1369-6 du code civil. Après acceptation en ligne des termes de la convention, le signataire électronique confirme la signature de celle-ci par une procédure dite de « *double clic* ».

Le renouvellement de la convention liant la CCPS et ECOFOLIO est nécessaire afin de continuer à bénéficier du soutien financier incitatif à la collecte du papier.

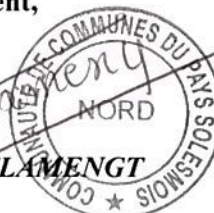
*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- *approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Solesmois à ECOFOLIO ;*
- *autorise le Président à signer tout document y afférent.*

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

### **DELIBERATION 2017.48**

#### **PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS SANTE PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD**

##### **Contexte**

Le Département du Nord souhaite favoriser un accès équitable à l'offre de soins, en développant des actions de prévention et de dépistage, pour une amélioration durable de l'état de santé des Nordistes, avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables.

L'approche de la santé par la notion de bien-être est privilégiée dans Plan Départemental Santé Bien-être 2013-2017 afin de favoriser la prise en compte de tous les facteurs qui conditionnent le maintien de la santé.

##### ○ Objectifs de l'appel à candidature

L'objectif général est de prévenir et d'accompagner les problématiques de surpoids, d'obésité et d'insuffisance pondérale.

Les projets doivent permettre de :

- Développer les savoir-être en abordant les aspects psychologiques, l'estime de soi, les motivations au changement ;
- Développer les savoir-faire en donnant accès à des connaissances (repères nutritionnels, promotion de la consommation d'eau, etc.) et en permettant de réaliser des actions concrètes (cours, élaboration des repas, pratique d'activité physique, etc.).

##### ○ Projets et actions proposées

La création d'une cuisine pédagogique au sein de la Maison Intercommunale des Services à la Population va permettre de développer des ateliers accessibles à tous.

Les projets doivent permettre :

- *D'apporter des repères nutritionnistes par des professionnels de santé ;*
- *D'élaborer des repas équilibrés ;*
- *De proposer des actions concrètes (aide aux courses pour les personnes isolées en grande difficultés) ;*
- *De pratiquer une activité physique avec l'aide d'un professionnel ;*
- *De proposer des ateliers en lien avec l'estime de soi (coiffure, esthétique, etc.) ;*
- *De faciliter la mobilité des habitants en organisant un ramassage au sein de la CCPS.*



○ Publics concernés

Une attention particulière est portée sur les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les jeunes en insertion, les enfants ou jeunes confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les allocataires RSA.

*Considérant que les actions proposées par la maison intercommunale des services à la population sont éligibles à l'appel à projets santé.*

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la candidature de la CCPS à l'appel à projets auprès du Conseil Départementale du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président,**  
  
**Georges FLAMENGT**  




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

## **DELIBERATION 2017.49**

### **PORTANT TARIFICATION DU SEJOUR LALP POUR L'ETE 2017**

#### **Préambule :**

Pour répondre aux attentes des jeunes en matière de loisirs et d'animation un séjour à la Base nautique « Jean Binard » de Gravelines est proposé pour les adolescents adhérents du LALP du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017.

Le camping est situé en bord de mer avec un accès direct à la plage.

Un stage multisports (char à voile, fun boat, stand up paddle, canoë, etc.) est proposé pour les jeunes en quête d'aventures.

Les activités mettront l'accent sur l'apprentissage, la découverte, l'expérimentation, mais aussi sur les valeurs d'intégration, de respect et de tolérance.

Les jeunes seront hébergés sous tentes légères de deux ou trois places. Les repas seront cuisinés par l'équipe selon la réglementation en vigueur.

Des actions d'autofinancement seront organisées avec les 16 jeunes participants au séjour.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité les tarifs suivants :*

- *Qf de 0 à 600 € : 40 € par jeune ;*
- *Qf de 601 à 1000 € : 50 € par jeune ;*
- *Qf sup à 1001 € : 60 € par jeune.*

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président,**

  
Georges FLAMENGT

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

### **DELIBERATION 2017.50**

#### **APPROUVANT LE LANCEMENT D'UN ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE RELATIVE A LA REALISATION D'UNE RESTAURATION CENTRALE ET AUX FILIERES D'APPROVISIONNEMENT**

##### **Contexte :**

Depuis deux ans, la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) réfléchit à la création d'une cuisine centrale sur son territoire dans le but de fournir en repas toutes les cantines scolaires du territoire, les entreprises et d'assurer également un service de repas livrés au domicile des personnes âgées. L'objectif général est de pouvoir **offrir un service de restauration optimal, de qualité, modernisé et équivalent sur l'ensemble du territoire et de structurer à l'échelle intercommunale une filière locale d'approvisionnement agro-alimentaire** répondant ainsi aux enjeux d'un plan de développement durable. Initialement, la restauration proposait des repas répondant à des contraintes de temps, de prix et de praticité. Désormais les attentes ont évolué et les restaurations collectives ne doivent plus offrir simplement un repas, mais une prestation de qualité, respectueuse de l'environnement et tenant compte d'objectifs nutritionnels précis.

**Le mot d'ordre est d'informer, d'éduquer et d'orienter les choix alimentaires vers une alimentation alliant santé et plaisir de façon durable.**

##### **Objectifs de l'étude :**

Les objectifs communautaires de ce projet ambitieux sont de :

- Moderniser et harmoniser les prestations actuelles sur l'ensemble du territoire ;
- Répondre à une demande de consommation de repas à partir de produits frais issus de l'agriculture locale, tout en améliorant la qualité nutritionnelle pour un plus grand nombre ;
- Contribuer au développement des filières courtes et filières courtes biologiques locales et permettre de nouveaux débouchés aux produits locaux ;
- Dimensionner le nouvel équipement pour optimiser l'ensemble des coûts de production et de fonctionnement et les circuits de distribution.

##### **Organisation et contenu de l'étude :**

À l'issue d'une mise en concurrence, la Communauté de Communes du Pays Solesmois souhaite confier la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la réalisation d'une cuisine centrale et aux filières courtes d'approvisionnement.



La mission d'étude se décompose de la façon suivante :

- *Phase 1 : État des lieux et identification des partenaires*
- *Phase 2 : Conditions de réalisation d'une cuisine centrale avec circuit court d'approvisionnement*
- *Phase 3 : Montage juridique et mode de gestion*
- *Phase 4 : La politique tarifaire et le mode de facturation*
- *Phase 5 : Mode d'exploitation et montage pré opérationnel du projet sur la base du scénario retenu*


Cette étude sera suivie par **un comité technique** réunissant un chef de projet, l'ensemble de l'équipe de direction de la CCPS, les services communaux concernés et par **un comité de pilotage** constitué des membres du bureau communautaire élargi et des partenaires associés.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 20 voix « pour », 5 abstentions et 1 voix « contre » :*

- *d'approuver le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la réalisation d'une cuisine centrale et aux filières courtes d'approvisionnement ;*
- *d'autoriser le président à signer tout document y afférent.*

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17*

**Le Président,**

  
Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

### **DELIBERATION 2017.51**

#### **PORTANT PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET « AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES » (ASTER) DU DEPARTEMENT DU NORD**

##### **Le soutien du Département du Nord aux projets territoriaux structurants :**

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé.

Les porteurs de projet (communes de toute taille et groupements) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants.

Le projet doit rayonner à l'échelle de plusieurs communes, intégrer des clauses sociales dans la réalisation du projet et être mûr et viable économiquement. Il devra bénéficier, dès sa réalisation, d'une communication en direction de la population sur le partenariat financier du Département.

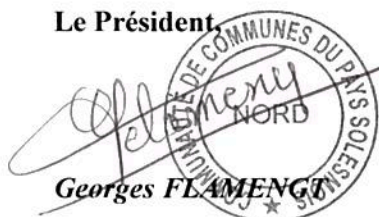
En 2017, le soutien aux Projets territoriaux structurants fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt entre le 20 mars et le 15 mai 2017.

*Considérant que le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la réalisation d'une cuisine centrale et aux filières courtes d'approvisionnement est éligible à l'appel à candidatures pour le développement de projets territoriaux structurants.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 25 voix « pour » et 1 voix « contre » :**

- **d'approuver la participation de la Communauté de communes du Pays Solesmois à l'Appel à Projet « Aménagement et Soutien aux Territoires » (ASTER) du Département du Nord ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 18/05/17

**Le Président**  
  
**Georges FLAMENGT**